



septembre/octobre 2026

Services Publics

Les brèves du conseil

IntraMuros pour rester connecté (cf. encart sur le sujet) : le conseil a validé l'adhésion à l'application et au site internet (750€ / an)



Effacement des lignes électriques encore en fils nus rue des Martinières, les travaux vont démarrer fin octobre. A cette occasion, le conseil a validé le devis INEO pour l'effacement des lignes d'éclairage public (10544,69€ TTC).

Salle polyvalente : Lancement de la phase de Programmation afin d'identifier précisément les attentes (9000€ HT)

Sécurisation des entrées de bourg et du carrefour Grande Rue / Basse Rue : décision au conseil de mi-novembre.

Vendredi 30 octobre - 19h - Salle
des fêtes de la Rochénard
Rencontre avec les habitants
pour échanger sur le projet de
salle polyvalente

Dépendance

Comment faciliter les gestes du quotidien

Vous avez 60 ans ou plus, ou êtes un proche aidant, vous vous interrogez sur les solutions simples et efficaces qui peuvent préserver l'indépendance ou le bien-être des personnes âgées ?

Le Département des Deux-Sèvres souhaite proposer sur l'ensemble du territoire des **ateliers de prévention**, dynamiques et participatifs, pour faire connaître ces solutions et en faciliter l'accès.

Vous êtes intéressés ? Faites nous le savoir en contactant le secrétariat de votre Mairie, ou

appelez le 05 49 04 80 63, avant le 30 novembre

ROCH info

Les projets en cours

La Rochénard se connecte à vous !

Un nouveau site internet et une application mobile pour rester informé de la vie de notre commune !



Engagement des élus suite aux élections de mars, votre mairie a choisi d'utiliser l'application mobile **IntraMuros** pour vous informer...

Vous pouvez la télécharger gratuitement, depuis GooglePlay ou l'AppStore.

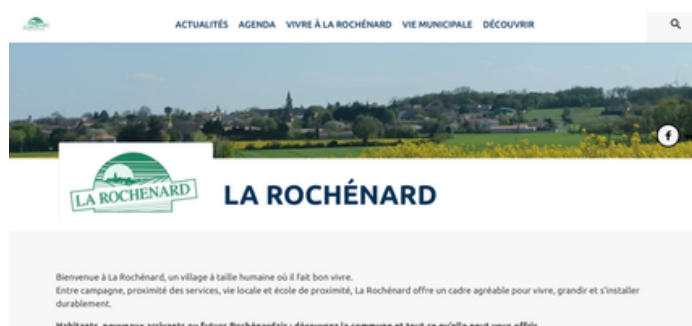
En sélectionnant « La Rochénard », vous pourrez consulter les dernières informations, découvrir les événements, recevoir directement sur votre téléphone les alertes importantes de la commune...



... et bien d'autres fonctionnalités que nous mettrons en œuvre pour être plus près de vous !



Avec le passage sur IntraMuros, c'est aussi le **site internet qui fait peau neuve** ... Plus moderne, plus clair et plus facile à utiliser, ce nouvel espace a été conçu pour vous permettre de retrouver rapidement toutes les informations utiles à la vie de la commune.



... accessible depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, en tapant www.larochenard.fr

Mardi 13 octobre à partir de 18h
- parking devant l'école :
Présence de la Pâte en
Vadrouille (crêpes) et du bar
ambulant PinPon

Les mares de la commune

Dans la première partie du 20^{ème} siècle, la commune possédait 3 mares, une au village de la Maison Neuve, parking de la ferme, au carrefour de la Rochénard et de la Départementale et deux dans le bourg, une située au carrefour de la route de Vallans et la Foye Monjault, l'autre sur la place du centre.

Les mares servaient à alimenter les animaux et étaient d'une grande utilité, vu l'énorme quantité de bestiaux qui existaient dans le bourg. Le nettoyage était réalisé en septembre et les mares étaient remplies aussitôt par un orage.

Plusieurs délibérations de 1898, 1904 et 1910 mentionnent la demande au préfet l'autorisation de vendre aux enchères publiques ou de gré à gré le terreau provenant du curage des mares.

On pense qu'elles ont été bouchées, après 1930, devenues inutiles comme abreuvoir pour le bétail, à l'arrivée de l'eau courante ; On retrouve dans la réunion de conseil du 2 février 1928, une demande de subvention auprès de la Préfecture pour l'amélioration de la place publique.

Pour leur construction, nous avons plus de détail : dans le livre de Maxime Arnaud, « souvenirs d'un vieux paysan, de la chandelle de résine à l'ampoule électrique » il est dit : « de 1885 à 1895, pendant que la culture se modifiait dans la plaine, il fallait aussi modifier les habitations, tout le matériel de chai, cuves barriques, treuils fut détruit et en partie brûlé, pour transformer les chais en écuries afin d'y loger les vaches, le pays n'ayant pas d'eau que dans les puits variés de 25 à 30 m de profondeur, les municipalités eurent à charge de faire creuser des mares pour faire des abreuvoirs. Il fallait presque autant de formalités pour faire une mare qu'il en faut aujourd'hui pour une adduction d'eau ».

Une délibération du 21 mai 1886, mentionne que Mr Le Maire soumet à l'assemblée un projet de construction d'une mare au village de la maison Neuve, au devis de 608 francs, non compris la somme de 120 francs pour l'acquisition du terrain nécessaire à cette construction.

Dans les registres d'état civil de 1854 à 1905, sur la vie de la commune (écrit par Victor Dupont, cultivateur propriétaire, instituteur, secrétaire de mairie et Maire), est écrit « 1886 une mare a été creusée à la maison Neuve, il serait de toute utilité d'en faire autant dans le bourg.... 1890, j'ai fait faire cette année les 2 mares du bourg qui seront d'une grande utilité comme abreuvoirs »
La délibération du conseil du 20 octobre 1888, valide la construction de 2 mares dans le bourg. Et charge 3 conseillers de solliciter un propriétaire afin qu'il cède à l'amiable du terrain pour ces constructions. Le conseil demande aussi qu'une enquête soit faite, afin de donner aux habitants, le choix du terrain le plus convenable pour la construction d'une mare afin d'éviter toute protestation.

Le Saviez-vous ?

- Le service des volumineux de Niort Agglo est au service des usagers pour enlever le gros électro-ménager et les gros meubles non démontables (cf – règlement de collecte).
- Vous pouvez ramener chez un professionnel de pneumatiques jusqu'à 8 pneus usagés, sans contrepartie d'achat.
- Vous pouvez demander à changer de conteneur lors de votre emménagement ou en cas de changement dans la composition de votre famille.

Pour retrouver votre calendrier de collecte, les consignes de tri et toutes les informations pratiques rendez-vous sur www.niortagglo.fr



10 octobre - 14h00

Session de ramassage des déchets
Rendez-vous devant la mairie

11 novembre - matin

Cérémonie du 11 novembre
Rassemblement au monument aux morts

14 novembre

Octobre Rose - Novembre bleu
Marche Octobre Rose Novembre Bleu organisée par le Club de l'Amitié

21 novembre

Soirée Beaujolais
Salle des fêtes de la Rochénard - organisé par le Club de l'Amitié

06 décembre - 15h30

Arbre de Noël communal

12 octobre & 16 novembre

Prochains Conseils Municipaux

Déchets ménagers

Les bons réflexes à adopter

HORAIRES ET PRÉSENTATION DES POUBELLES

La collecte s'effectue entre 6h00 et 13h30. Pensez à sortir votre bac la veille au soir et à le laisser dehors jusqu'à la fin de l'amplitude de collecte. Lorsqu'il y a au sol une marque blanche, la poubelle doit être positionnée à cet endroit, poignée tournée vers la route.

Après le passage du camion, pensez à rentrer votre poubelle au plus tôt. Les bacs laissés dans la rue gênent la circulation des véhicules mais aussi des piétons. Les sacs déposés au sol, même à côté de votre poubelle, ne sont pas collectés.

ATTENTION AUX JOURS FÉRIÉS

Lorsqu'une semaine comporte un jour férié, à partir de ce jour, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain.

VOTRE POUBELLE EST CASSÉE OU DISPARUE ?

Contactez Niort Agglo au **0 800 33 54 68** ou par mail à service.dechet@agglo.fr
Signalement possible sur l'application mobile **Montri**

